

## ***Déclaration commune***

### ***Politique du médicament: la santé de la population doit passer avant les intérêts des compagnies pharmaceutiques***

#### **Un document ministériel très décevant**

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a publié en décembre 2004 un document intitulé *Politique du médicament*. Le ministre le soumet à la consultation publique avant que le gouvernement adopte des mesures législatives et administratives destinées à mettre en place la Politique québécoise du médicament.

Même s'il évoque certaines avenues prometteuses visant les pratiques d'utilisation et de prescription de médicaments, de même que l'information destinée à la population, le document ministériel déçoit à plusieurs égards.

Malgré les engagements électoraux du Parti libéral du Québec en vue d'assurer la gratuité des médicaments aux 712 000 personnes qui sont prestataires de la sécurité du revenu et aux aîné-es qui reçoivent le supplément de revenu, le projet ministériel n'accorde la gratuité qu'aux 46 000 aîné-es qui reçoivent la prestation maximale du supplément de revenu garanti, ce qui s'avère un très mince premier pas.

Le document du ministre Couillard évite d'aborder la perspective de la mise en place d'un régime public et universel d'assurance médicaments, lequel pourrait s'avérer une meilleure façon d'assurer l'accessibilité aux médicaments et de maîtriser la croissance des coûts.

Le document du ministre contient diverses propositions visant à augmenter la rentabilité de l'industrie pharmaceutique. Il est, sans conteste, évident que les représentants de l'industrie pharmaceutique ont fortement influencé le ministre dans la préparation de son document. Le document consacre d'ailleurs un important chapitre au développement de l'industrie des médicaments brevetés afin de lui permettre de réaliser davantage de profits. Répondant aux pressions de l'industrie, le Ministre envisage notamment de mettre fin à la politique de non augmentation du prix des médicaments et il refuse d'abolir la règle des 15 ans de protection accordée aux médicaments brevetés. Pourtant, ce sont des mesures de contrôle des coûts, de même que des mesures d'encadrement très strict des pratiques commerciales d'une industrie pharmaceutique extrêmement puissante et profitable qui étaient attendues par la société québécoise.

## **Appui à une Politique du médicament qui met en priorité la santé de la population**

Nous demandons que la Politique du médicament soit fondée sur les principes suivants :

- La santé est un droit. Toute personne doit avoir accès aux services de santé et de services sociaux sans égard à son revenu, son état de santé, son âge ou son sexe.
- Les médicaments sont une partie intégrante du système de santé. Nous ne pouvons ignorer l'importance de leur rôle thérapeutique et nous ne pouvons accepter que l'accès aux médicaments ne soit pas universel.
- Une politique du médicament est d'abord et avant tout une politique de santé. Pour nous, il est inacceptable que des objectifs liés à la rentabilité de l'industrie pharmaceutique aient préséance sur des objectifs de santé publique.

Nous demandons que le gouvernement québécois adopte une politique du médicament qui vise en priorité la santé de la population et qui assure l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes sous le seuil de faible revenu.

Nous considérons que la Politique du médicament doit assurer à l'ensemble des Québécoises et Québécois, l'accès aux médicaments nécessaires à la protection et à l'amélioration de leur santé. De façon immédiate, sans attendre l'adoption de la politique, le gouvernement doit assurer l'accès gratuit aux médicaments prescrits à l'ensemble des personnes à faible revenu. Ne pas le faire expose les personnes à devoir choisir entre se nourrir et se soigner et à hypothéquer encore davantage leur santé.

La Politique du médicament doit viser avant tout la santé de la population et ne pas être dictée par les intérêts commerciaux de l'industrie pharmaceutique. Selon nous, il est grand temps de mettre fin aux pratiques abusives de mise en marché et aux privilèges accordés à cette industrie qui coûtent très cher à l'État québécois. La Politique du médicament doit donc comprendre une série d'interventions concrètes visant la réduction des coûts par l'utilisation, entre autres, de médicaments moins coûteux, particulièrement des médicaments génériques.

Nous demandons enfin que le gouvernement entreprenne une étude sérieuse sur la faisabilité et la pertinence de créer un régime public universel d'assurance médicaments et qu'il ouvre un débat public sur la question.

Nom de l'organisme

---

*Envoyer une copie à Mme Denise Lamontagne, secrétaire de la Commission des affaires sociales, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Qc) G1A 1A3, [cas@assnat.qc.ca](mailto:cas@assnat.qc.ca)  
Prière de retourner votre appui par courriel à la Coalition Solidarité Santé  
L'adresse pour nous joindre : [cssante@videotron.ca](mailto:cssante@videotron.ca)*